

Février 2020

Modification de la cartographie

- Utilisation des services Géoportail proposés par l'Institut Géographique National (IGN) en remplacement de Google Maps.
- Ajout de la possibilité de distinguer, sur la carte, les établissements des premier et second degré et des secteurs public et privé.

Mars 2019

Correction du fonctionnement de certaines modalités de la date de fermeture

Dans l'onglet RECHERCHE AVANCÉE, la saisie d'une date de fermeture avec une modalité « supérieure », « supérieure ou égale » ou « entre » (borne supérieure), ne retournait que les UAI ayant une date de fermeture renseignée. Les UAI dont la date de fermeture n'est pas renseignée sont à présent prises en compte.

Modification des facettes

- Multi-sélection dans une facette

L'intitulé cliquable « **Tous / Aucun** » a été ajouté pour les facettes dont toutes les occurrences, correspondant à la recherche effectuée, sont affichées et dont le nombre d'occurrences est supérieur à 8. Cette fonctionnalité est désactivée pour la facette « Communes » si le nombre des communes correspondant à la recherche effectuée est trop important pour être affiché. L'utilisation de la zone « Filtrer ici » reste cependant opérationnelle car elle porte bien sur l'ensemble des communes correspondant à la recherche.

- Zone de filtre « **Filtrer ici** »

Lorsqu'une zone de recherche est disponible dans une facette, la recherche s'effectue à partir de la saisie des 3 premiers caractères.

Modification de la fiche établissement

Sur la fiche de l'établissement, le libellé « Complément d'adresse » remplace le libellé « Mention distribution ».

Modification des formulaires de demande de modification d'une UAI et de création de composante

- Ajout du champ « Complément d'adresse »

Le champ « Complément d'adresse » est ajouté dans le paragraphe « Localisation » des formulaires de demande de modification d'une UAI et de création de composante.

- Pour le formulaire de demande de modification d'une UAI

Si une date de fermeture est renseignée, la date d'entrée en vigueur des modifications doit être égale au lendemain de la date de fermeture. Si la règle n'est pas respectée, le message suivant est affiché « La date d'entrée en vigueur des modifications doit être supérieure à la date de fermeture. ». L'utilisateur doit alors rectifier sa saisie.